

Table des matières

Avis aux lecteurs	2
LA COVID-19.....	2
Sommaire et faits saillants.....	4
1. Achalandage.....	5
2. Quantités de matières (tonnes).....	8
3. Opération des écocentres	11
4. Communications.....	13
5. L'Écochantier	16
6. Améliorations réalisées.....	16
Merci à nos partenaires!	18

Avis aux lecteurs

LA COVID-19

En raison de la COVID-19, les horaires et les opérations régulières des deux (2) écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup ont été légèrement perturbées en 2020.

À Rivière-du-Loup, sur un calendrier prévu de 1 456 heures, l'écocentre a opéré 1 351 heures pour une perte de 105 heures d'opération. Au lieu d'accueillir ses premiers visiteurs le 13 avril, son ouverture a été reportée au 4 mai. Pour compenser la perte des heures d'ouverture en début de saison, il fut décidé de prolonger la période d'opération des 2 écocentres du lundi au samedi, jusqu'au 21 novembre.

En concertation avec la direction de la MRC de Rivière-du-Loup, pour assurer la sécurité des citoyens et des employés en temps de pandémie, l'équipe de Co-éco a rapidement mis de l'avant des méthodes de travail adaptées et des mesures d'hygiène sanitaire appropriées (affichage invitant à la distanciation, poste de lavage des mains, port obligatoire du masque, zone de quarantaine et mode de paiement électronique à faible contact). Ces mesures exceptionnelles ont été accompagnées d'une campagne de communication visant à informer les citoyens des difficultés du moment et des mesures s'y rattachant.

En regard des circonstances, pour assurer une ouverture harmonieuse, la directrice-générale, l'adjointe administrative et le responsable des écocentres chez Co-éco accompagnés des 2 coordonnateurs des écocentres du Kamouraska ont prêté main forte à l'équipe de Rivière-du-Loup lors de la première semaine. Malgré les files d'attente impressionnantes, en général les gens se sont montrés très patients et on fait preuve d'un civisme qu'il faut souligner.

En 2020, afin d'améliorer l'accessibilité à l'écocentre de Rivière-du-Loup, une sixième journée d'ouverture a été ajoutée et l'heure de fermeture du samedi est passée de 14 h à 16 h.



Aux 1 130 heures d'ouverture de la saison 2019, un ajout de 326 heures d'ouverture supplémentaires avait été planifié pour la saison 2020. Malgré les contraintes associées à la COVID-19 un gain net de 221 heures a été réalisé sur la saison 2019. Pendant ce temps, l'écocentre de Saint-Hubert a opéré sur le même horaire qu'en 2019 et la COVID-19 n'a pas eu d'impact sur ses heures d'ouvertures.

Tableau 1 : Nombre d'heures d'ouverture écocentre de Rivière-du-Loup

ÉCOCENTRE de Rivière-du-Loup 100, rue Delage, Rivière-du-Loup, QC G5R 3P9			
	2019	2020 PRÉVU	2020 RÉEL (COVID-19)
PÉRIODE D'OUVERTURE	du lun. 16 avril au sam. 2 novembre 2019 + vend. 8 et 15 ainsi que sam. 9 et 16 novembre 2019	du lun. 13 avril au sam. 7 novembre 2020 + vend. 13 et 20 ainsi que sam. 14 et 21 novembre 2020	du lun. 4 mai au sam. 21 novembre 2020
HORAIRE HEBDOMADAIRE	du mardi au samedi* (5 jours/sem.) de 8 h à 16 h (8h/jour) [* : samedi de 8 h à 14 h (6h/samedi)]	du lundi au samedi (6 jours/sem.) de 8 h à 16 h (8h/jour)	du lundi au samedi (6 jours/sem.) de 8 h à 16 h (8h/jour)
NOMBRE TOTAL D'HEURES D'OUVERTURE	1 130	1 456	1 351

Tableau 2 : Nombre d'heures d'ouverture écocentre de Saint-Hubert

ÉCOCENTRE de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup 151, 1 ^{er} Rang Est, Saint-Hubert, QC G0L 3L0			
	2019	2020 PRÉVU	2020 RÉEL (COVID-19)
PÉRIODE D'OUVERTURE	du lun. 6 mai au sam. 2 novembre 2019	du lun. 4 mai au sam. 7 novembre 2020	du lun. 4 mai au sam. 7 novembre 2020
HORAIRE HEBDOMADAIRE	lundi et samedi (2 jours/sem.) de 8 h à 16 h (8h/jour)	lundi et samedi (2 jours/sem.) de 8 h à 16 h (8h/jour)	lundi et samedi (2 jours/sem.) de 8 h à 16 h (8h/jour)
NOMBRE TOTAL D'HEURES D'OUVERTURE	400	424	424

Sommaire et faits saillants

Ce rapport d'activités présente un résumé des activités des deux (2) écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2020. Malgré une année teintée par la COVID-19, les résultats d'achalandage, de réception et de gestion des matières, sans être enlignés sur la croissance anticipée, démontrent une nouvelle fois l'importance que jouent les écocentres dans la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

Achalandage : pour 2020, Co-éco a adopté la solution SQUARE, un système électronique permettant de gérer et de cumuler précisément les données d'achalandage. Cette année, il y a eu 20 024 entrées dans les deux (2) écocentres de la MRC, soit 93 visites de moins qu'en 2019.)

Tonnage total : en 2020, 2 780 tonnes de matières ont été recueillies dans les deux (2) écocentres, dont 91 % ont été recyclées, réutilisées ou traitées. C'est une progression de 61 tonnes et de +2 % de taux de revalorisation par rapport à 2019.

Le coût moyen global/tonne : constitué des coûts de gestion des matières qui peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées moins les revenus, pour 2020, le coût moyen global à la tonne s'est établi à 80 \$ contre 87 \$ en 2019.

Le chargement moyen citoyen : entre 2019 et 2020, le poids d'un chargement moyen a progressé de 4 %, passant de 135 à 140 kg par visite.

Le poids moyen d'un conteneur : entre 2019 et 2020, le poids moyen d'un conteneur (agrégats, bois, branches, déchets, matériaux secs, résidus verts) est passé de 4,3 à 4,8 tonnes.

Transport de conteneurs : en 2020, pour un tonnage presque équivalent à 2019 (2 461 vs 2 459) 61 transports ont été retranchés (de 573 à 512) **dégageant ainsi une économie de plus de 10 000 \$.**

Gestion des déchets : une gestion responsable des déchets a entraîné une diminution notable du tonnage récolté (-12 %) alors que les revenus (facturation) associés ont plus que doublés. Ce faisant, le coût de gestion à la tonne est passé de 89 \$ à 72 \$ de 2019 à 2020.

Gestion des branches : les volumes importants et les coûts associés à la disposition des branches en 2019 (395 tonnes) nous avait incité à adopter une tarification minimale pour 2020. Conséquemment, le tonnage est passé à 354 tonnes (-41 tonnes) et le coût de gestion est passé de 108 \$ à 87 \$ la tonne.

Les métaux : alors qu'on estimait le prix 2019 très bas à 119 \$ la tonne, en 2020, le prix payé à la tonne s'est effondré (89 \$/t). À titre de comparaison, en 2017 et 2018, on recevait respectivement 203 \$ et 266 \$ la tonne.

Les appareils de réfrigération : 379 appareils ont été vidés de leur halocarbure en 2020, soit 81 unités de plus qu'en 2019. Les coûts de traitement sont ainsi passés de 8 à 10 \$ l'unité.

L'écochantier : malgré les contraintes associées à la pandémie (zone de quarantaine, distanciation et modes de paiement), Les revenus de vente de l'écochantier ont presque doublé, passant de 11 429 \$ à 21 148 \$.

1. Achalandage

En 2020, il y a eu 20 024 entrées dans les deux (2) écocentres de la MRC, soit 93 visites de moins qu'en 2019. Cette baisse d'achalandage est directement attribuable à une diminution marquée (-20 %) des visites à l'écocentre de St-Hubert. Alors qu'en 2020 l'écocentre de R-d-L recevait 19 088 visites, soit 147 de plus qu'en 2019, à Saint-Hubert on accueillait 240 visites de moins, pour un total de 936 clients.

Sur les 20 024 visiteurs accueillis dans les deux (2) écocentres de la MRC, 80 % provenaient de Rivière-du-Loup même.

Sur les 19 088 visiteurs reçus à l'écocentre de Rivière-du-Loup, 84 % habitaient la Ville même.

Pour ce qui est de l'écocentre de Saint-Hubert, des 936 visites reçues, 70 % provenaient de la municipalité du même nom et 13 % de Saint-Cyprien.

Graphique 1 : Provenance des usagers aux deux écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup

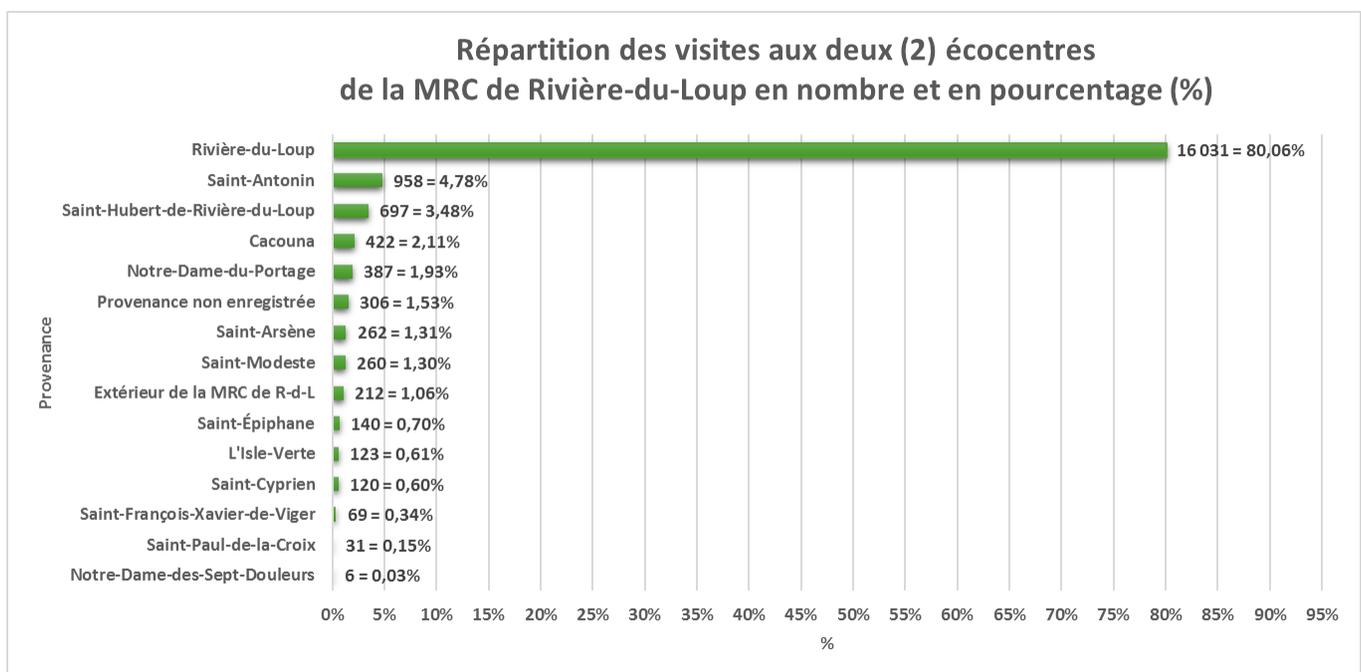


Tableau 3 : Provenance et variation 2019-2020 des visites aux deux écocentres et cumulatif pour la MRC de Rivière-du-Loup

Provenance	Rivière-du-Loup 2020		Variation 2019-2020 Rivière-du-Loup		St-Hubert-de-R-d-L 2020		Variation 2019-2020 St-Hubert-de-R-d-L		Cumulatif MRC R-d-L 2020		Variation 2019-2020 cumulatif MRC R-d-L	
	Nombre de visites 2020	%	Nombre de visites 2019	%	Nombre de visites 2020	%	Nombre de visites 2019	%	Nombre de visites 2020	%	Nombre de visites 2019	%
Cacouna	422	2,21%	284	48,59%	0	0,00%	2	-100,00%	422	2,11%	286	47,55%
L'Isle-Verte	123	0,64%	52	136,54%	0	0,00%	4	-100,00%	123	0,61%	56	119,64%
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	6	0,03%	3	100,00%	0	0,00%	3	-100,00%	6	0,03%	6	0,00%
Notre-Dame-du-Portage	387	2,03%	269	43,87%	0	0,00%	0	0,00%	387	1,93%	269	43,87%
Rivière-du-Loup	16 017	83,91%	17 236	-7,07%	14	1,50%	3	366,67%	16 031	80,06%	17 239	-7,01%
Saint-Antonin	952	4,99%	733	29,88%	6	0,64%	4	50,00%	958	4,78%	737	29,99%
Saint-Arsène	258	1,35%	189	36,51%	4	0,43%	6	-33,33%	262	1,31%	195	34,36%
Saint-Cyprien	2	0,01%	11	-81,82%	118	12,61%	89	32,58%	120	0,60%	100	20,00%
Saint-Épiphane	82	0,43%	32	156,25%	58	6,20%	47	23,40%	140	0,70%	79	77,22%
Saint-François-Xavier-de-Viger	5	0,03%	2	150,00%	64	6,84%	82	-21,95%	69	0,34%	84	-17,86%
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	40	0,21%	17	135,29%	657	70,19%	927	-29,13%	697	3,48%	944	-26,17%
Saint-Modeste	254	1,33%	101	151,49%	6	0,64%	2	200,00%	260	1,30%	103	152,43%
Saint-Paul-de-la-Croix	22	0,12%	12	83,33%	9	0,96%	7	28,57%	31	0,15%	19	63,16%
Extérieur de la MRC de R-d-L	212	1,11%	N/A	N/A	0	0,00%	N/A	N/A	212	1,06%	N/A	N/A
Provenance non enregistrée	306	1,60%	N/A	N/A	0	0,00%	N/A	N/A	306	1,53%	N/A	N/A
TOTAL	19 088	100,00%	18 941	<u>0,78%</u>	936	100,00%	1 176	<u>-20,41%</u>	20 024	100,00%	20 117	<u>-0,46%</u>

Graphique 2 : Comparatif : évolution de l'achalandage 2016-2020



Tableau 4 : Évolution de la fréquentation 2016-2020 des deux écocentres et du total annuel – MRC de Rivière-du-Loup

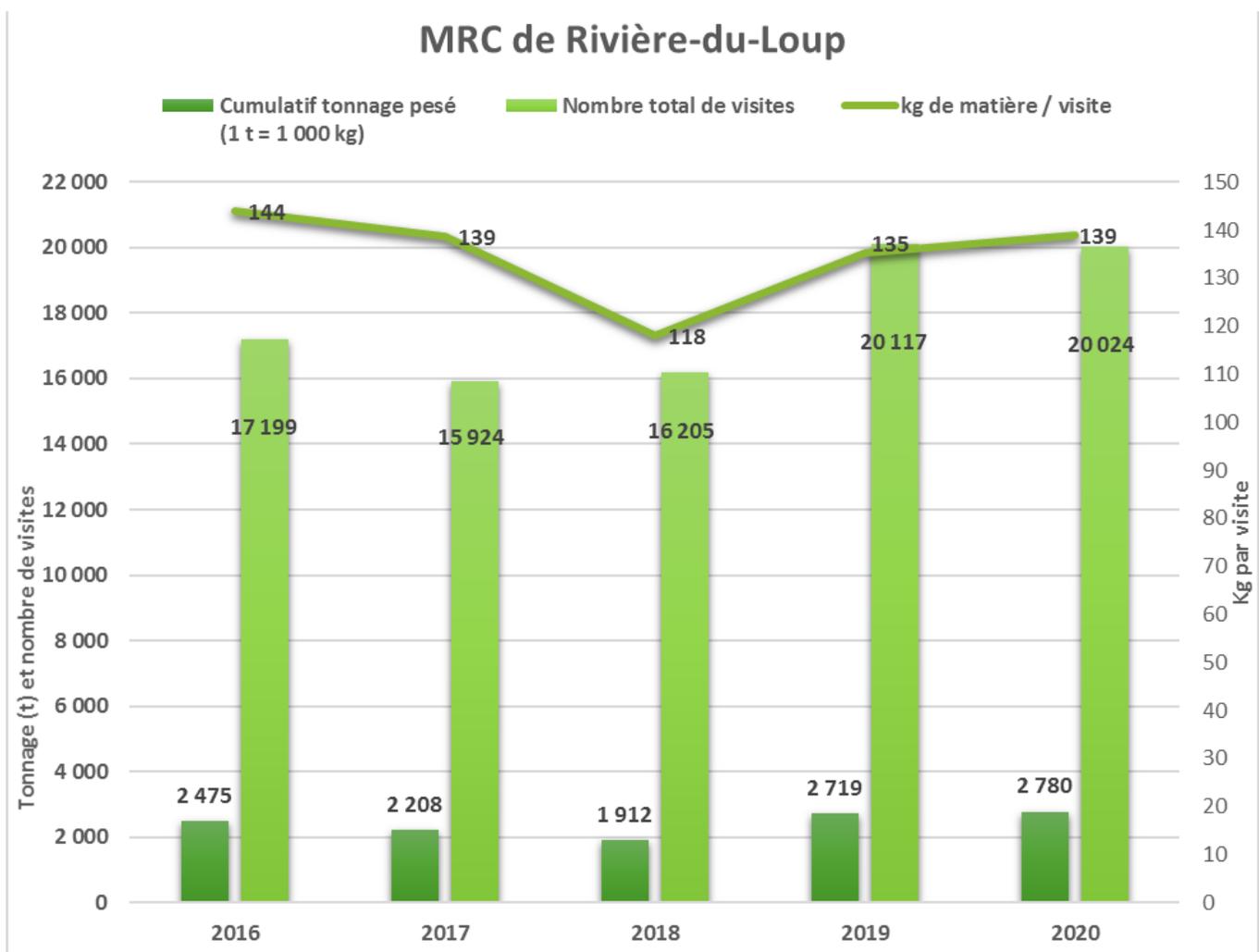
	2016	2017	2018	2019	2020	% Variation 2019-2020
Rivière-du-Loup	15 976	14 838	15 275	18 941	19 088	0,78%
Saint-Hubert	1 223	1 086	930	1 176	936	-20,41%
Total MRC R-d-L	17 199	15 924	16 205	20 117	20 024	-0,46%

2. Quantités de matières (tonnes)

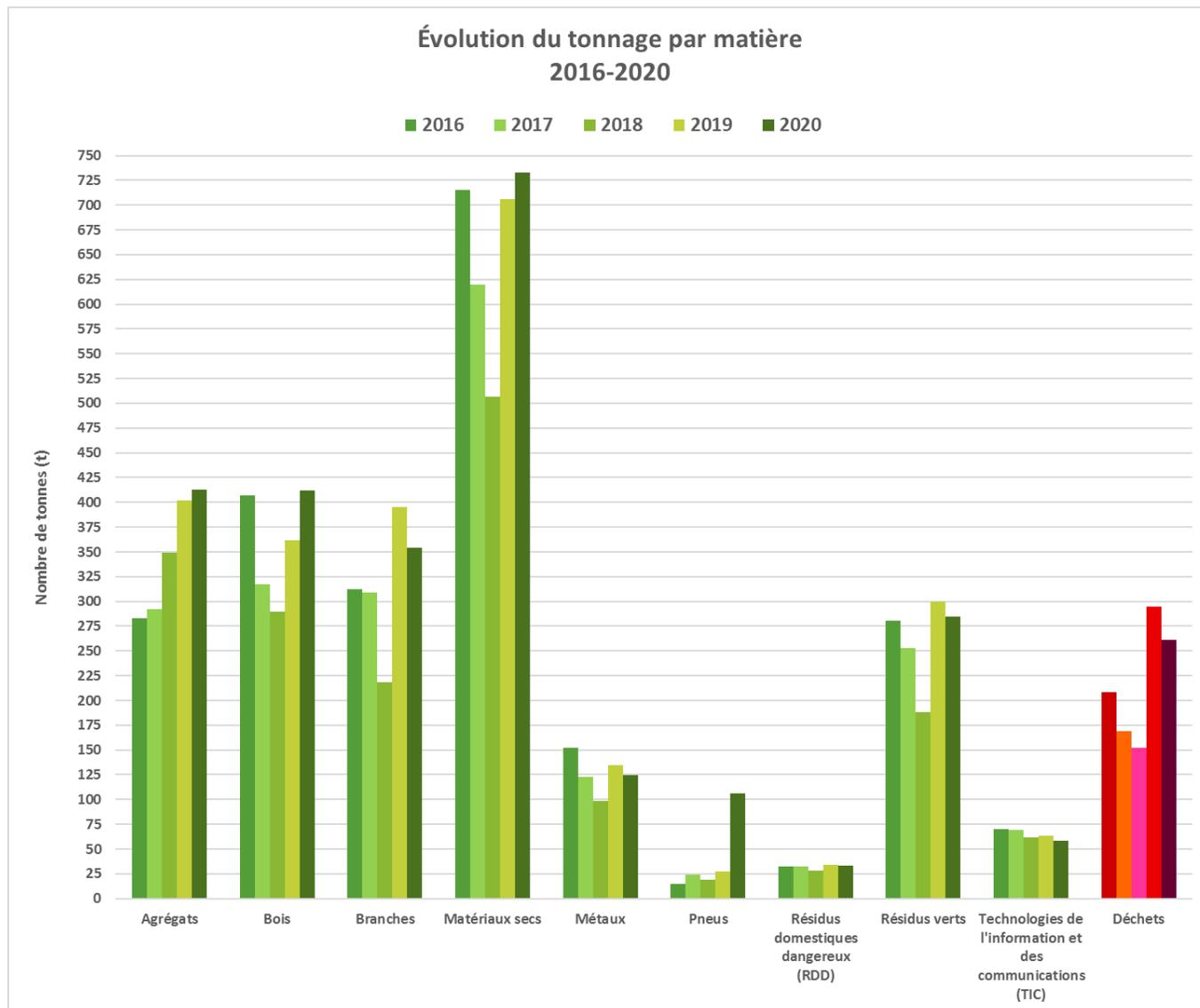
En 2020, 2 780 tonnes (t) de matières, ont été recueillies dans les 2 écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup, ce qui représente une progression de 61 tonnes sur 2019. De cette quantité, 91 % ont été recyclées, réutilisées ou traitées, soit un gain de 2 % sur le taux de revalorisation de 2019.

L'écocentre de Rivière-du-Loup présente en 2020 une croissance de 7 % sur l'année 2019 (160 tonnes). Pendant ce temps à St-Hubert, on semble enregistrer une baisse importante du tonnage géré, passant de 297 à 226 tonnes (-24 %). Cependant, la différence de 71 tonnes pourrait être attribuable, du moins en partie, au fait que le récupérateur de métal ne se soit pas déplacé pour ramasser les quantités au sol en 2020. Si on extrapolait les quantités récupérées à l'écocentre de Saint-Hubert en 2019 (34 tonnes), au lieu d'enregistrer une diminution de 24 % dans le tonnage des matières recueillies, on aurait alors une variation approximative de -13 %.

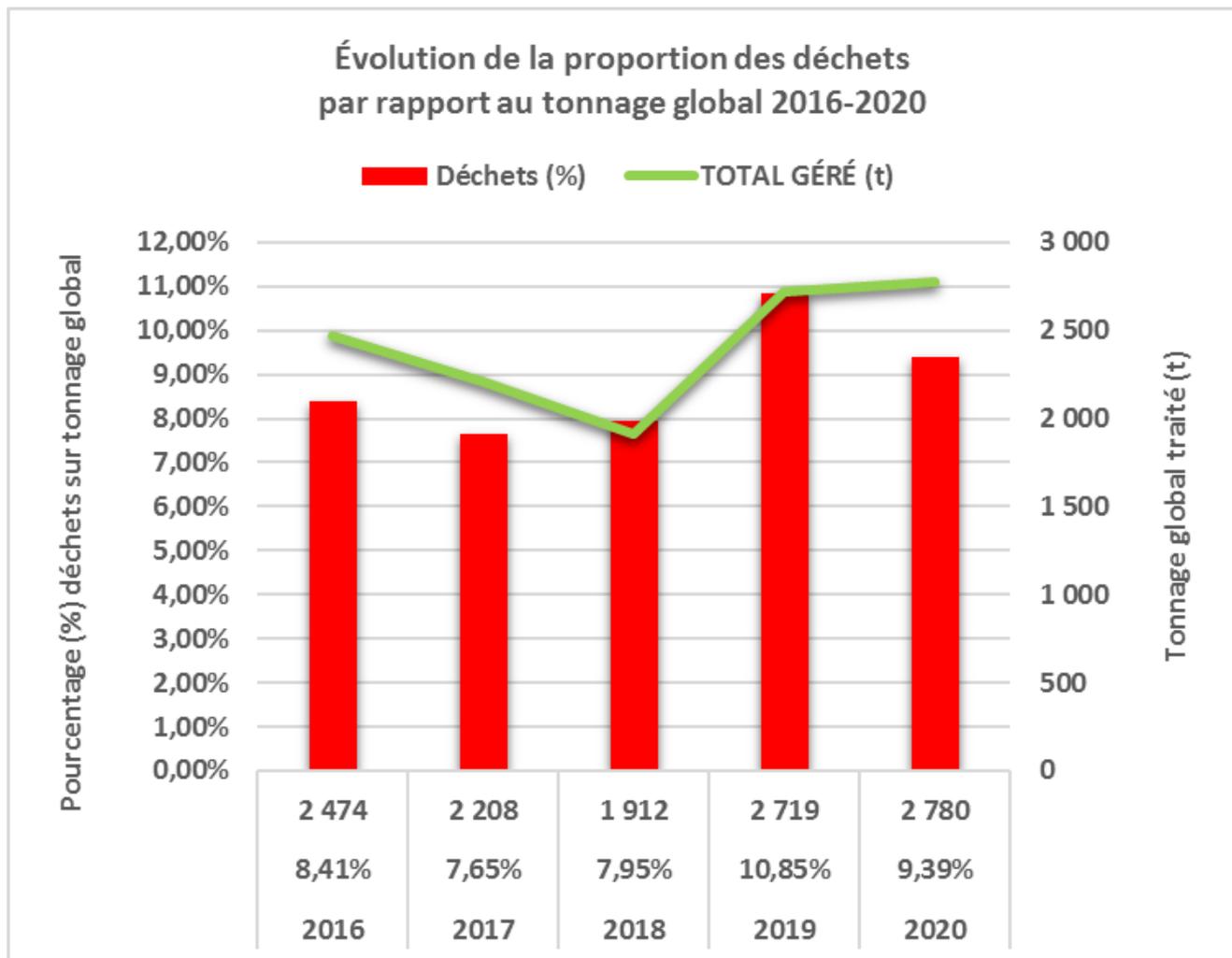
Graphique 3 : Évolution du tonnage et du nombre d'entrées 2016-2020



Graphique 4 : Évolution des quantités par matière 2016-2020 – MRC de Rivière-du-Loup



Graphique 5 : Évolution des quantités par matière 2016-2020 – MRC de Rivière-du-Loup



Commentaires : Dans les écocentres, la gestion de déchets devrait s'inscrire seulement comme une option de dépannage pour le citoyen. En 2020, plus de 20 % de la matière gérée à l'écocentre de Saint-Hubert était considérée comme des déchets, à R-d-L, c'était 8 %. Cependant, une gestion responsable des déchets a entraîné une diminution notable du tonnage récolté (-12 %) alors que les revenus (facturation) associés ont plus que doublés. Ce faisant, le coût de gestion à la tonne est passé de 89 \$ à 72 \$ de 2019 à 2020

Considérant que les coûts de location de conteneur, de transport et d'enfouissement continueront de croître à chaque année, le contrôle des coûts sera directement lié aux actions de terrain par Co-éco et à une facturation plus juste des déchets.

Tableau 4 : Tonnage total géré par matière 2016-2020 – MRC de Rivière-du-Loup

TYPE DE MATIÈRE	2016	2017	2018	2019	2020	% Variation 2019-2020
Agrégats	283	292	349	402	413	2,74%
Bois	407	317	290	362	412	13,81%
Branches	312	309	218	395	354	-10,38%
Matériaux secs	715	620	507	706	733	3,82%
Métaux	152	123	99	135	125	-7,55%
Pneus	15	24	19	27	106	291,78%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	32	32	28	34	33	-2,94%
Résidus verts	280	253	188	300	285	-5,00%
Technologies de l'information et des communications (TIC)	70	69	62	63	59	-7,13%
TOTAL VALORISÉ (t)	<u>2 266</u>	<u>2 039</u>	<u>1 760</u>	<u>2 424</u>	<u>2 519</u>	<u>3,92%</u>
Déchets	208	169	152	295	261	-11,53%
TOTAL GÉRÉ (t)	<u>2 474</u>	<u>2 208</u>	<u>1 912</u>	<u>2 719</u>	<u>2 780</u>	<u>2,25%</u>

3. Opération des écocentres

L'écocentre de Rivière-du-Loup

En 2020, l'équipe des deux (2) écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup était constituée de six (6) personnes, trois préposés à temps plein et deux à temps partiel, opérant sous la responsabilité d'un contremaître.

À Rivière-du-Loup, les matières (résidus verts, bois, matériaux secs et déchets) étaient recueillies dans cinq (5) **conteneurs amovibles** (« roll-off ») de 40 verges cubes. Lors des périodes de grand

achalandage, nous ajoutons généralement deux (2) conteneurs supplémentaires (feuilles, bardeaux et meubles encombrants).

Les agrégats, branches et métaux étaient entreposés au sol, alors que le carton était déposé dans un conteneur fermé de 40 pieds. Les plastiques bénéficiaient de deux (2) conteneurs à chargement avant de 8 verges cubes et les appareils électroniques étaient chargés dans un conteneur « maritime » de 40 pieds.

Il est à noter qu'à compter de 2021, la gestion du conteneur fermé de 40' de long pour la collecte du carton ainsi que les deux conteneurs de 8 verges cubes pour le recyclage (plastique, papier et carton) deviendront sous la responsabilité de la MRC de R-d-L.

Les résidus domestiques dangereux (RDD) étaient accumulés dans 12 bacs en acier étanches, 4 barils de 45 gallons et un conteneur sécurisé en acier.

L'écochantier, intégré à même le bâtiment principal, bénéficiait aussi d'un conteneur maritime de 40 pieds et d'un deuxième, à chargement latéral, de 20 pieds.

Pour 2020, une zone de quarantaine avait été aménagée pour recevoir les objets, meubles et équipements récupérables.

Pour l'écocentre de la rue Delage, Co-éco a adopté la solution **SQUARE**, un système de point de vente électronique permettant de gérer et de cumuler précisément les données des transactions et de l'achalandage. Cela a aussi permis un meilleur contrôle des effets bancaires, tout en s'inscrivant comme une méthode de paiement adaptée à la réalité pandémique (paiements par carte de crédit et de débit ainsi que par téléphone intelligent).

L'écocentre de Saint-Hubert

À Saint-Hubert, le bois, les matériaux secs et les déchets étaient recueillis dans trois (3) **conteneurs amovibles** (« roll-off ») de 40 verges cubes.

Les résidus verts, les branches, les agrégats et les métaux étaient accumulés au sol, alors que les plastiques et le carton étaient récupérés dans deux (2) bacs de six (6) verges cubes.

Les TIC (technologies de l'information et des communications) étaient entreposées dans un conteneur maritime.

Plusieurs éléments sont susceptibles d'influencer le coût des opérations :

- Le coût de location des conteneurs;
- Le coût de transport, de l'écocentre au centre de tri ou au LET;
- Le coût de traitement et/ou d'enfouissement;
- La densité des conteneurs (tonnage par voyage);
- La facturation des déchets et des branches;
- Les revenus associés à la vente des métaux;
- La vente d'objets, matériaux, meubles et accessoires.

4. Communications

L'évènement pandémique qui perdure toujours a orienté et motivé nos initiatives de communication en 2020. Le Guide des écocentres sous-titré « COVID-19 » a été distribué dans treize municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup PubliSac (16 240 exemplaires).

Exceptionnellement, une publication pleine page couleur a été produite et diffusée dans le journal *InfoDimanche* pour annoncer le report de l'ouverture des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup et pour établir de nouvelles règles de fréquentation des écocentres.

Une signalisation adaptée visant à maintenir une distanciation a aussi été affichée sur les terrains même des écocentres.

Parallèlement, des capsules vidéo ont été produites visant à informer les gens de tout changement ou modification d'horaire dans les écocentres. Ces capsules étaient diffusées sur différentes plateformes et sites Web, dont [Facebook](#) et le site de [Co-éco](#). Nos partenaires étaient également encouragés à faire circuler l'information dans leurs réseaux respectifs.

En terminant, la ligne **INFO** (418-292-1322 écocentres et 418-856-2628 écochantier) demeure un axe de communication et d'information très prisé des citoyens.

Le Guide des écocentres 2020 (recto-verso) :

GUIDE 2020

COVID-19

ÉCOCENTRES

RIVIÈRE-DU-LOUP
Période d'ouverture du 4 mai au 21 novembre
100, rue Delage
Lundi au samedi 8 h à 16 h

SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP
Période d'ouverture du 4 mai au 21 novembre
151 1^{er} Rang Est
Lundi et samedi 8 h à 16 h

*** SVP arrivez 15 minutes avant la fermeture ***

ÉCOCENTRE

✉ info@co-eco.org
f @coecobs
🌐 www.ecocentresmrcrdl.com
☎ 418 292-1322

ÉCOCHANTIER

✉ ecochantier@co-eco.org
f @Ecochantier
🌐 www.ecochantier.ca
☎ 418 856-2628

FONCTIONNEMENT

Les écocentres sont à l'usage exclusif des résidents de la MRC de Rivière-du-Loup. Ils ne sont pas accessibles aux industries, commerces ou institutions à l'exception du matériel électronique et informatique.

Avant votre visite : TRIEZ les matières, VIDEZ les appareils à moteur de leurs liquides, COUPEZ les matières plus volumineuses et PLIEZ les boîtes de carton.

RÈGLEMENTS

CRISE DE LA COVID-19

Des consignes de distanciation devront être respectées sur le site.
Vous devez respecter les exigences suivantes pour entrer sur le site :

- N'avoir aucun des symptômes associés à la COVID-19.
- Avoir en votre possession une preuve de résidence, votre carte de crédit ou de débit et l'équipement nécessaires pour effectuer votre déchargement.
- Être capable de soulever sans l'aide des préposés les objets lourds que vous apportez à l'écocentre.
- Respecter la file d'attente sans chercher à dépasser les autres véhicules.

NOTE : prévoir d'apporter de l'argent comptant lors de vos visites à l'écocentre de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

MATIÈRES ACCEPTÉES sans frais

- Métal**
Appareils ménagers non réutilisables, pièces ou morceaux de métal (four, laveuse, tuyau, clôture, tôle, etc.)
- Électronique**
Télévisions, ordinateurs, imprimantes, systèmes de son, téléphones, claviers
- Bois**
Bois de construction, bois traité ACQ, meubles en bois dégradé, bran de scie, poteaux, clôtures, palettes...
- Résidus verts**
Gazon coupé, feuilles, plantes non envahissantes
- Agrégats**
Brique, béton, asphalte et terre non contaminée
- Peintures et huiles en contenants étanches** identifiés de moins de 20 litres, aérosols, piles, néons et fluocompacts, bonbonnes de propane de taille BBQ
- Pneus**
Pneus sans jantes, moins de 48,5 pouces de diamètre
- Matériaux secs**
Bardeau d'asphalte sans papier noir, gypse, mélamine, miroirs, vitres, céramique, toilettes, lavabos, revêtements en fibre de bois compressée (CANEXEL), clôtures à neige, fibrociment, plancher flottant

MATIÈRES ACCEPTÉES avec frais

BRANCHES	
Remorque 1 essieu/boite de camion (4' X 8' X 1,5')	2 \$
Remorque 2 essieux	5 \$
MEUBLES REMBOURRÉS	
Fauteuil-futon 1-2-3 place(s)	5 \$ - 10 \$ - 15 \$
Matelas/sommier simple-double	5 \$ - 10 \$
DOUCHES ou BAINS	
Acrylique et fibre de verre	10 \$
AUTRES MATIÈRES À ENFOUR	
IMPORTANT : Facturé au volume	
Frais minimum	1 \$
Remorque 1 essieu/boite de camion (4' X 8' X 1,5')	25 \$
Remorque 2 essieux	45 \$
Revêtement de vinyle, matériaux d'isolation, papiers goudronnés, tapis, prélaris, pièces de piscine, toiles de plastique, bâches, abris d'auto, produits en plastique non recyclable	

MATIÈRES REFUSÉES

Toutes matières provenant d'activités commerciales ou industrielles

- Déchets domestiques
- Pneus de tracteurs agricoles et de camion commerciaux
- Plantes exotiques envahissantes et terre contaminée, souches d'arbre, vêtements et textiles
- Explosifs, armes et munitions, feux d'artifice, RDD de plus de 20 litres, cyanure...
- Résidus biomédicaux, vétérinaires et seringues

L'écocentre est aménagé pour le dépôt d'objets recyclables ou récupérables, de résidus domestiques dangereux, de matériaux de construction et de résidus verts dans le but d'encourager le réemploi et le recyclage.

Les meubles, matériaux et accessoires récupérés aux écocentres seront disponibles à la vente après désinfection et une période de quarantaine.

ÉCOMÉUBLES

ÉCOCHANTIER

Les meubles, matériaux de construction et accessoires réutilisables sont récupérés à l'écocentre et mis à disposition du public à très bas prix dans le but d'encourager leur réutilisation.

- Rendez-vous à l'écocentre pour connaître l'inventaire.
- Les articles achetés devront être emportés immédiatement.
- Les taxes sont incluses dans le prix de vente.

www.ecochantier.ca

Publication pleine page couleur dans le journal *InfoDimanche* :

COVID-19: NOUVELLES DATES D'OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

RIVIÈRE-DU-LOUP :
LE LUNDI 4 MAI
Du lundi au samedi de 8 h à 16 h
100, rue Delage

SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP :
LE SAMEDI 9 MAI
Lundi et samedi de 8 h à 16 h
151, 1^{er} Rang Est



AFIN DE MINIMISER LES RISQUES DE PROPAGATION DU VIRUS DE LA COVID-19 :

- **Des consignes de distanciation vous seront expliquées avant de rentrer sur le site.**
- **Un préposé pourra vous refuser l'accès au site si vous ne respectez pas les exigences suivantes :**
 - N'avoir aucun des symptômes associés à la COVID-19 — fièvre, fatigue, toux, mal de gorge ou de tête, perte de goût ou d'odorat — et ne pas avoir été à l'extérieur du Canada depuis 14 jours.
 - Avoir en votre possession un document qui prouve votre lieu de résidence ainsi que votre carte de crédit ou de débit. Aucun argent comptant ne sera accepté sauf exception***, l'utilisation des cartes de paiement sans contact (PayPass) doit être favorisée lors de votre transaction.
 - Avoir trié vos matières résiduelles par catégories de produits AVANT de vous rendre à l'écocentre : par exemple, ne pas mélanger des branches avec du bardage d'asphalte.
 - Avoir en votre possession les équipements nécessaires pour effectuer votre déchargement : par exemple, pelle ou balai pour décharger de la matière verte.
 - Être capable de soulever sans l'aide des préposés, et sans risque de blessure, les objets lourds que vous apportez à l'écocentre ; être accompagné d'une personne en confinement avec vous si nécessaire, et si possible. Sinon, attendre la fin des consignes dues à la COVID-19.
 - Respecter la file d'attente sans chercher à dépasser les autres véhicules. Il est possible que les temps d'attente soient plus longs, car un nombre limité de véhicules sera admis sur le site en même temps.

*** L'argent comptant devra être encore édifié à l'écocentre de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Des procédures strictes pour l'échange de l'argent et de la monnaie devront être respectées.



COURRIEL: info@co-eco.org
FACEBOOK : [@coecobsl](https://www.facebook.com/coecobsl)
LIGNE INFO: 418 371-1234 # 0



5. L'Écochantier

Le projet Écochantier est une initiative qui vise à valoriser des matériaux de construction divers provenant de projets ou de chantiers de construction, de rénovation ou de démolition (CRD). Cette démarche innovante et responsable est d'autant plus importante qu'elle répond à la [Stratégie de valorisation de la matière organique 2020](#) et est en droite ligne avec la cible de recycler et de valoriser 70 % des résidus de CRD tel que défini dans le [Plan d'Action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#).

Bien que les matériaux de construction représentent le cœur de la démarche, les meubles, outils, articles de sport, livres, accessoires de cuisine et de décoration ont contribué à générer des revenus intéressants pour l'écochantier. Malgré les barrières physique et psychologique imposées par la COVID-19, les revenus ont presque doublés de 2019 à 2020.

La flambée des prix des matériaux et la tendance de plus en plus lourde à la récupération et à la réutilisation exigera que l'écocentre se dote d'un plateau de démantèlement pour optimiser les volumes de matériaux remis en circulation.

6. Améliorations réalisées

Pour 2020, Co-éco a adopté la solution [SQUARE](#), un système de point de vente électronique permettant de gérer et de cumuler précisément les données de transactions et d'achalandage. Outre la précision des données, elle offre un meilleur contrôle des effets bancaires tout en s'inscrivant comme une méthode de paiement adaptée à la réalité pandémique. La solution a été implantée avec succès à l'écocentre de Rivière-du-Loup. L'achalandage et les volumes gérés à St-Hubert ne justifient pas, pour le moment la mise en service d'un autre terminal sans compter que l'accès à un réseau cellulaire pose un problème.

Les infrastructures de l'écocentre de Rivière-du-Loup sont en fin de vie et un entretien minimal pour assurer la sécurité des préposés et des usagers a été géré à la pièce. Pour 2020, l'ajout de concassé dans les zones humides près de l'accueil, dans les montées et sur la terrasse du quai des conteneurs s'est avéré très utile et profitable. L'installation d'une petite remise prévue au budget 2020 n'aura finalement pas été nécessaire.

L'année 2021 devrait être la dernière pour l'écocentre de Rivière-du-Loup dans sa forme actuelle. La dégradation des blocs du mur de soutènement du quai d'accès aux conteneurs s'étant accélérée dans la dernière année.

Rappel pour 2021 : Prendre en considération que la gestion du conteneur fermé de 40 pieds pour la collecte du carton ainsi que les deux conteneurs de 8 verges cubes pour le recyclage (plastique, papier et carton) sera sous la responsabilité de la MRC de Rivière-du-Loup.

Merci à nos partenaires!



Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent

1650, rue de la Ferme, Ste-Anne-de-la-Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Téléphone : 418 856-2628 | Sans-frais : 1 888 856-5552

facebook.com/@coecobsl | info@co-eco.org | www.co-eco.org